

AR PREFECTURE

006-210600110-20201208-DM202047-DE
Reçu le 08/12/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2020/ 47

DATE D’AFFICHAGE : 08 DEC. 2020

OBJET : EPIDEMIE DE LA COVID-19 - TIR D’UN FEU D’ARTIFICE DE CATEGORIE K4 LORS DE LA FETE NATIONALE – REPORT AU 15 AOUT 2021 – AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché public n°2018/MP/04 en date du 15 juin 2018 portant sur le tir d’un feu d’artifice de catégorie K4 lors de la Fête Nationale,

Vu le décret n°2020-1294 du 23 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant qu’il a été conclu le 15 juin 2018 avec la société FEUX D’ARTIFICE UNIC SA un marché public n°2018/MP/04, d’une durée d’un an renouvelable trois fois par reconduction tacite portant sur le tir d’un feu d’artifice de catégorie K4 lors de la Fête Nationale.

Considérant la crise sanitaire liée à l’épidémie de COVID19 et les contraintes qui en résultent qui n’ont pas permis de tirer, au cours de l’année 2020, le feu d’artifice et ce indépendamment des parties prenantes au contrat.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société FEUX D’ARTIFICES UNIC SA, sise ZI Route de Saint Marcellin ROMANS SUR ISERE (26103), d’un avenant n°1 au marché public n° 2018/MP/04 en date du 15 juin 2018 portant sur le tir d’un feu d’artifice de catégorie K4 lors de la Fête Nationale.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l’objet d’un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l’exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l’Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 08 DEC. 2020

Le Maire,
Roger ROUX

